



CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Année

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.

ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ À GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 26 Janvier 1893

No. 49

Une annonce allechanto

Un naïf cultivateur très peiné de voir son champ de patates ravagé par la mouche rayée que les savants appellent "Doryphora decemlineata", éprouva une grande joie lorsqu'il lut l'annonce suivante dans un journal très sérieux :

"Pour un dollar, nous procurons un moyen sûr et infaillible de détruire les mouches à patates. Adresse : telle rue, tel numéro."

Notre homme s'empressa d'envoyer à l'exploiteur Yankee du remède patenté, la piastre demandée. Huit jours après, il reçut un petit paquet qu'il ouvrit d'une main tremblante. Il y trouva deux planchettes très polies, marquées, l'une d'un grand A et l'autre un B, ainsi qu'un petit billet avec ces lignes :

"Quand vous aurez pris une mouche, mettez-la sur la planchette A posée sur une table. Puis placez sur cette planchette celle marquée B. Enfin, appuyez très fort sur le tout et la mouche sera écrasée. Recommencez le même exercice pour toutes les mouches qui infestent votre champ, et vous aurez obtenu le résultat désiré."

Le cultivateur est furieux. Il se déclare prêt à écraser, non pas les mouches, mais l'industriel qui lui a soutiré une piastre et s'est moqué de lui par-dessus le marché.

Voilà comment des milliers de piastres sont ainsi gaspillées chaque année pour l'achat de remèdes patentés et de recettes infaillibles qui font la fortune de l'inventeur aux dépens des badauds qui leur donnent de beaux écus sonnants en échange d'un peu d'eau colorée par des vins légers et des drogues inoffensives ou toute autre machine d'aucune valeur et utilité.

Un indiscret en tramway

Une scène amusante s'est passée à Paris, dans un tramway Louvre-Vincennes.

Un vieux monsieur, qui venait de faire ses provisions au marché du Trône, prit, à la station de Vincennes, le tramway pour rentrer chez lui, à Saint-Mar-dé. Il s'assit à côté

d'une dame de forte corpulence, et déposa entre eux deux, sur la banquette, son filet à provisions.

Bientôt cette dame, l'air courroucé, interpella vivement son voisin :

—J'espère que vous allez bientôt finir, hein ?

—Finir quoi ? demanda l'autre ahuri.

—Ne plaisantez pas, malin.

—Mais, madame, je vous jure.

—Encore ! vieux mal appris.

Et v'lan ! une forte gifle est appliquée par la grosse dame sur la joue du vieux monsieur.

—Mais vous êtes folle, madame ! s'écrie celui-ci exaspéré.

—C'est vous qui êtes fou ! et si vous continuez, je recommencerai.

Le conducteur et les voyageurs s'interposent, ne comprenant rien à la discussion. Pourtant on finit par s'entendre, et voici l'explication de la querelle. Un gros homard vivant, contenu dans le filet à provision du vieux monsieur, avait passé une pince à travers les mailles et saisi la grosse dame !!! (Authentique).

Une vieille anecdote

Trois larrons en voyage trouvent sur leur chemin une bague en or, qu'ils ne songent pas un instant à remettre aux autorités du lieu. Mais le partage est difficile.

Aussi l'un d'eux propose-t-il aux deux autres de donner la bague à celui des trois qui ferait dans la nuit le rêve le plus extraordinaire.

Nos trois larrons s'endorment.

A leur réveil, leur visage respire la joie, car tous trois ont fait le rêve qui doit, selon eux, leur faire gagner la bague.

—J'ai rêvé, dit le premier, que j'avais un fil long comme les Etats-Unis, mais trop court cependant pour attacher les sacs pleins d'or que je possédais.

—J'ai rêvé, dit le second, que l'océan Atlantique s'était transformé en une mine de diamant dont j'avais la possession.

Et comme le troisième restait silencieux :

—Et toi, qu'as-tu rêvé, lui demandent les autres.

—Moi, j'ai rêvé que vous étiez mort, et que j'étais votre héritier.

BIBLIOGRAPHIE

[Voir au verso L. A. Choquet et frère]

Traité de droit français, privé et public, par A. Mouillard, docteur en droit. 1 vol. in-8 de 700 pages avec mention très honorable de l'Académie des Sciences morales et politiques. Prix : 10 fr. Guillaumin et Cie, éditeurs, 14, rue Richelieu, à Paris.

Le plan de l'ouvrage est commandé tout entier par cette double idée : prendre un à un les termes essentiels de tout procès et en exposer les règles.

Ces termes sont faciles à dégager :

Qui agit ? La Personne. Tout procès a lieu entre deux ou plusieurs personnes dont la capacité peut varier : voilà les acteurs.

Que veut cette personne ? Le respect de son droit, ce qui lui est dû. On voit de suite se dérouler la variété infinie des droits dont il faudra déterminer la nature et les caractères : la propriété et ses dérivés, les libertés publiques, les pouvoirs de famille, les droits politiques.

D'où vient ce droit, ses modifications, son extinction ? Du'un Fait : contrat, délit, testament, loi, paiement, etc.

S'il est contesté, comment convaincre le juge ? Par la Preuve, opération qui, au moyen de faits connus, comme l'écrit, le témoignage... permet de dégager l'inconnu, solution cherchée du problème.

Quelle marche suivre pour obtenir un jugement et l'exécution de son droit ? Celle tracée par la Procédure, avec ses actes et ses délais.

Quel mode de coercition contraindra au respect d'un droit ? La Sanction, qu'elle soit privée et à la disposition de la personne lésée qui peut la réclamer ou y renoncer, qu'elle soit publique et aux mains de magistrats chargés de la poursuivre au nom de la Société.

Décrire la Société et le Gouvernement qui la régit avec sa triple fonction Législative, Judiciaire, et Exécutive ; puis exposer sur chacun des

termes d'un procès, les personnes, les droits, les causes, les preuves, les procédures et les sanctions, tout ce qui peut en faire comprendre la nature et les caractères, en précisant les règles les plus sûres et les plus constantes : tel a été le but de l'auteur.

La connaissance de ces principes, auxquels il faut revenir, est nécessaire à ceux qui ne font pas du droit une profession : elle les avertit de l'importance des difficultés qu'ils peuvent rencontrer et les met en mesure de s'adresser utilement aux hommes d'affaires s'ils ont un procès.

Leur connaissance n'est pas moins utile aux étudiants qu'aux légistes et aux praticiens, qui les perdent souvent de vue, égarés qu'ils sont dans l'analyse d'une science trop étendue ou dans les détails d'une pratique encore plus complexe.

L'ouvrage est divisé en sept livres suivis des Conclusions.

Le Livre 1er donne les notions préliminaires : Une nation a besoin de lois pour faire rendre à chacun ce qui lui est dû. Outre celles de la morale, d'autres règles, que le pouvoir social formule, applique et fait exécuter, sont essentielles ; elles donnent des droits et imposent des obligations—droits et obligations, (les premiers surtout) que l'auteur développe en un langage à la portée de tout le monde.

Livre 2e. Des personnes. La personne est l'être sujet actif au passif d'un droit. La capacité des personnes varie avec la nationalité, l'âge, le sexe, l'absence, la parenté, le domicile, etc.

Livre 3e. Des droits. Le droit est une liberté d'action que la personne a vis-à-vis d'autrui. 1° Il est réel ou personnel, suivant la sécurité plus ou moins grande qu'a le sujet actif pour obtenir l'utilité qu'autrui lui doit. 2° Il est mobilier ou immobilier, suivant la nature de son objet. 3° Il est affecté par des modalités différentes. le terme, la condition, etc. 4° Il est pécuniaire ou moral, suivant que son objet est ou non une utilité appréciable en argent et faisant partie de notre patrimoine. Les droits moraux ont trait à la direction de la personne ; A la personne individuelle ; ce